

LES PARCS NATIONAUX

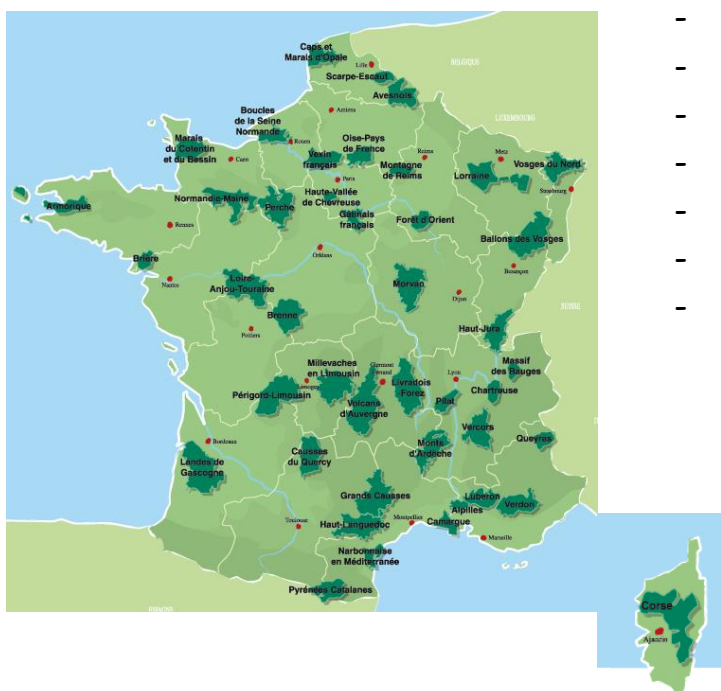
Les parcs nationaux ont été créés par la loi de 1960. Ils ont trois missions essentielles :

- Protéger des espaces naturels d'une richesse exceptionnelle,
- les observer et les étudier,
- les faire connaître dans le cadre d'une sensibilisation à l'éducation à l'environnement.

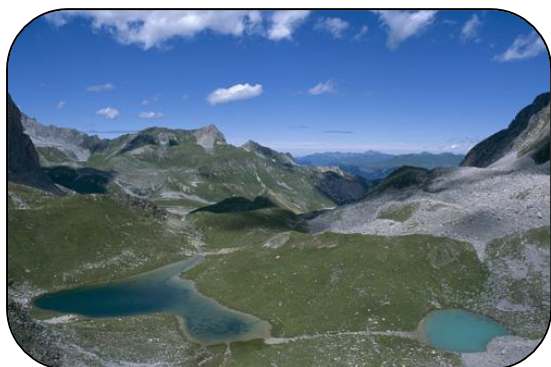
Un parc national est garant d'un développement local durable.

Créé en 1963, le Parc National de la Vanoise est le premier parc national français. Neuf parcs nationaux ont été créés par la suite :

- le Parc National de Port-Cros (1963),
- le Parc National des Pyrénées (1967),
- le Parc National des Cévennes (1970),
- le Parc National des Écrins (1973),
- le Parc National du Mercantour (1979),
- le Parc National de la Guadeloupe (1989)
- le Parc Amazonien de Guyane,
- le Parc National de La Réunion (2007)
- le Parc National des Calanques (2012).



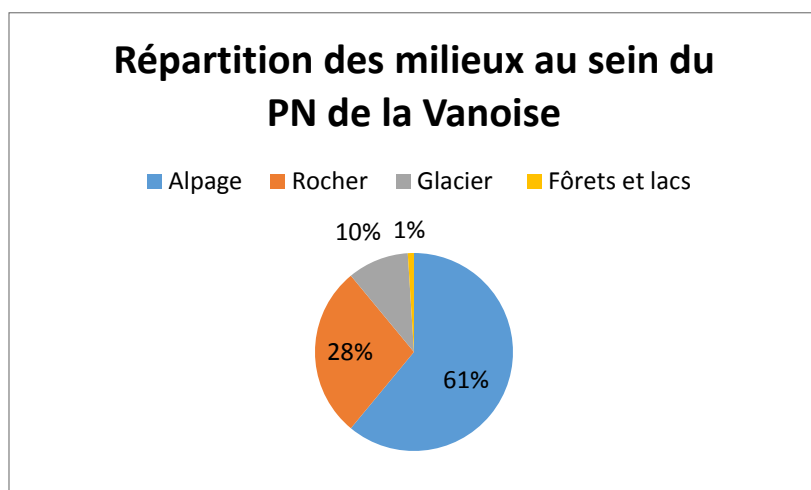
- Le parc naturel de la Vanoise



Le Lac du Rateau dans le PN de la Vanoise

Il est situé au cœur des Alpes, entre les vallées de Maurienne et de Tarentaise. Le massif de La Vanoise se caractérise par sa haute altitude (107 sommets à plus de 3000 m), sa diversité géologique et sa richesse écologique. Il possède une frontière commune avec le parc national italien du Grand Paradis.

Le cœur du parc (appelé antérieurement zone centrale) couvre 52839 hectares. L'altitude la plus haute est la Grande Casse qui culmine à 3855 m ; l'altitude la plus basse est 1280 m.



Il n'y a pas d'habitants permanents dans le cœur du parc. C'est une zone de protection stricte. On y pratique néanmoins les activités humaines traditionnelles comme **l'élevage** ou **l'exploitation de la forêt**. 35 gardes-moniteurs sont chargés de faire observer le règlement du parc. Ils ont également un rôle pédagogique.

L'aire optimale d'adhésion (appelée antérieurement zone périphérique) regroupe les 29 communes (32000 habitants permanents environ) ayant vocation à adhérer à la charte du parc. Le parc s'implique dans cette zone en tant que partenaire de la vie locale : soutien aux activités traditionnelles, coopération pour l'aménagement du territoire, manifestations culturelles... Une cinquantaine de refuges en zone centrale et périphérique permettent d'accueillir les visiteurs. Au total, le parc accueille environ **820 000 visiteurs par an**.

Une réglementation stricte

Réglementation

Le Parc national de la Vanoise, créé pour vous et pour les générations futures, ne peut être sauvegardé sans votre concours.

Dans le cœur du Parc national, il est impératif de :



Ne pas cueillir ou prélever fleurs, fruits, minéraux, fossiles et insectes.



Ne pas camper, ni bivouaquer. L'usage de tentes légères est autorisé autour de certains refuges en juillet et août, sous certaines conditions et moyennant redevance donnant accès aux commodités du refuge.



Ne pas amener de chien même tenu en laisse.



Ne pas troubler la tranquillité des lieux par des bruits, cris ou appareils sonores.



Ne pas allumer de feu.



Ne pas pratiquer de parapente, planeur ou autres sports aériens. Le survol à moins de 1000 m du sol est interdit sauf dans les zones et les périodes autorisées par arrêté du Directeur de l'établissement public du Parc national.



Ne pas pratiquer le vélo tout terrain ou autres cycles non motorisés. Quelques pistes néanmoins sont autorisées par arrêté du Directeur de l'établissement public du Parc national.



Ne pas circuler avec des véhicules motorisés en dehors des voies autorisées.



Ne pas détenir d'arme et ne pas chasser.



Remporter vos déchets, même lors de votre passage en refuge.

Les contrevenants à la réglementation du cœur s'exposent à des amendes allant de 35 € à 1500 € ou, pour certaines infractions, à un procès-verbal entraînant des poursuites judiciaires. •

La figure emblématique du parc de la Vanoise est le bouquetin (environ 2600 individus), qui a failli disparaître avec l'apparition des armes à feu. A l'aube du XIX^{ème} siècle, la réserve italienne du Grand Paradis a permis de sauver l'espèce. Le chamois est le plus représenté des grands mammifères avec environ 6000 individus. Aux côtés des bouquetins et des chamois, on trouve une faune riche et variée : marmottes, lièvres variables, hermines, aigles royaux, gypaètes barbus, lagopèdes alpins...



Un bouquetin

La flore

On compte plus de 1200 variétés végétales, dont la plupart trouvent leur origine à l'époque des grandes glaciations. On peut admirer l'edelweiss, la gentiane, le rhododendron, la renoncule des glaciers, l'anémone des Alpes, le sabot de vénus.... Les forêts ne couvrent que 0,8 % du cœur du parc, mais on peut découvrir le pin cembro (arolle) parfois millénaire, le mélèze, l'épicéa, le sapin, le pin à crochet...



Une gentiane jaune

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Ce sont des territoires au **patrimoine naturel remarquable et souvent fragile**, qui s'organisent autour d'un projet défini par une **charte établie pour 12 ans**. La charte précise les différentes priorités définies par le territoire. Elle marque aussi **l'adhésion de la population** pour un engagement vers un développement durable. À la différence des parcs nationaux, gérés par des établissements publics, les **PNR sont gérés par un syndicat mixte**. Ils englobent des territoires peuplés et nécessitent une gestion consensuelle avec les habitants.

- **Le parc naturel régional des Bauges**

Créé en 1995, il a pour vocation de préserver et mettre en valeur le massif des Bauges sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il occupe 90000 ha répartis sur 64 communes, à des altitudes variant de 300 m à 2217 m. Véritable forteresse érigée par la nature, le massif des Bauges offre des espaces naturels riches et variés.

La forêt couvre plus de 4000 ha. Le mouflon a trouvé dans les Bauges un terrain particulièrement favorable. Il partage ce territoire avec le chamois dont la population a connu une forte progression. Le lagopède alpin, la perdrix bartavelle, la gélinotte des bois, le papillon apollon, la tulipe australe et la primevère auriculée jouissent d'une protection totale.



Le Parc des Bauges

À l'intérieur du parc, la réserve nationale des Bauges constitue un territoire d'étude sur certaines espèces. Ces études renommées sur les écosystèmes forestiers et le chamois sont conduites par l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Centre National de la Recherche Scientifique.

- Le parc naturel régional de Chartreuse

Créé en 1995, le parc régional de Chartreuse qui couvre 77000 ha, entre 20 et 2082 m d'altitude, s'étend sur 60 communes situées sur les départements de la Savoie et de l'Isère. Il offre une très grande richesse naturelle, humaine et patrimoniale.



Le Parc Naturel Régional de Chartreuse

La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, créée en 1997 sur 4450 ha au cœur du parc, est un **outil de préservation, de gestion et d'étude de la faune, de la flore et des paysages**. La faune (150 espèces, dont certaines rares comme la chouette chevêchette ou le tétras lyre) et la flore (820 espèces, dont certaines uniques) offrent une richesse et une diversité remarquables. La Réserve Naturelle bénéficie d'une protection renforcée.

Plus de 1000 km de sentiers balisés permettent de découvrir forêts, plateaux, richesses naturelles, mais également les sites culturels (Monastère et musée de la Grande Chartreuse, caves de la Grande Chartreuse, Musée de l'ours des cavernes...) et de croiser la route des « savoir-faire » (moulin à papier de la Tourne, productions paysannes, artisanat...).



La réserve naturelle des Hauts de Chartreuse



PARCS NATURELS REGIONAUX ET NATIONAUX

Fiche élève

Nom :

Prénom :

Classe

Barre les activités que tu n'as pas le droit de pratiquer dans un parc national :

Faire du camping

Faire un feu

Pratiquer un sport
aérien

Cueillir des fleurs

Se promener à pied

Chasser

Observer les animaux

Faire du vélo

Prendre des photos

Crier

Laisser des déchets

Circuler en voiture

Amener un chien

Pique-niquer

Entoure la bonne réponse à chacune de ces questions :

1. Combien existe-t-il de parcs nationaux en France ?

- 8
- 10
- 12

2. Quel est l'objectif premier d'un parc naturel régional ?

- Protéger un patrimoine naturel riche et souvent fragile
- Augmenter le tourisme d'un territoire
- Faire des expériences sur les animaux

3. Quelle est la figure emblématique du parc de la Vanoise ?

- Un chamois
- Une marmotte
- Un bouquetin

4. Combien de communes font partie du Parc Naturel Régional de Chartreuse ?

- 13
- 38
- 60

Pour chaque image, nomme l'animal qui y figure et que l'on peut retrouver dans un parc naturel en Savoie, en choisissant les noms d'animaux ci-dessous (attention, un animal dans cette liste ne figure pas en photo) :

Hermine - Aigle royal - Lagopède alpin - Chamois - Marmotte - Bouquetin - Mouflon





PARCS NATURELS REGIONAUX ET NATIONAUX

Fiche élève corrigée

Barre les activités que tu n'as pas le droit de pratiquer dans un parc national :

~~Faire du camping~~

~~Faire un feu~~

~~Pratiquer un sport
aérien~~

~~Gueillir des fleurs~~

Se promener à pied

~~Chasser~~

Observer les animaux

~~Faire du vélo~~

Prendre des photos

~~Crier~~

~~Laisser des déchets~~

~~Circuler en voiture~~

~~Amener un chien~~

Pique-niquer

Entoure la bonne réponse à chacune de ces questions :

1) Combien existe-t-il de parcs nationaux en France ?

8

10

12

2) Quel est l'objectif premier d'un parc naturel régional ?

Protéger un patrimoine naturel riche et souvent fragile

Augmenter le tourisme d'un territoire

Faire des expériences sur les animaux

3) Quelle est la figure emblématique du parc de la Vanoise ?

Un chamois

Une marmotte

Un bouquetin

4) Combien de communes font partie du Parc Naturel Régional de Chartreuse ?

13

38

60

Pour chaque image, nomme l'animal qui y figure et que l'on peut retrouver dans un parc naturel en Savoie, en choisissant les noms d'animaux ci-dessous (attention, un animal dans cette liste ne figure pas en photo) :

Hermine - Aigle royal - Lagopède alpin - Chamois - Marmotte - Bouquetin - Mouflon



La marmotte



L'aigle royal



Le mouflon



L'hermine



Le bouquetin



Le chamois

Que signifie chacun de ces symboles ?



1. pas de chien
- 2 ne pas cueillir de fleurs
- 3 ne pas camper
- 4 ne pas chasser
5. ne pas faire de vélo
6. ne pas jeter de déchets
7. ne pas pratiquer de sport aérien
8. ne pas sortir des sentiers tracés